



Recommandations de plantation 2009: pommes et poires bio

Les recommandations de plantation pour les fruits à pépins ont été rédigées par la Commission technique Fruits de Bio Suisse. Elles servent à aider les producteurs, qui livrent au commerce en gros, dans la planification de leur assortiment. L'objectif de ces recommandations est de disposer d'un assortiment bio attractif et qui marche bien et d'éviter qu'il devienne trop large en mettant un certain accent sur les variétés principales.

Les critères utilisés pour établir ces recommandations de plantation sont les expériences faites sur le marché jusqu'à présent, les prévisions du marché, l'importance d'une variété pour couvrir l'assortiment et son aptitude à être cultivée en bio (sensibilité aux maladies, stabilité des rendements, écologie). La Commission technique précise que les variétés résistantes renforcent la crédibilité de l'agriculture bio. Mais finalement, c'est chaque producteur qui décide quelles variétés il souhaite planter. Pour la vente directe, les critères de choix sont très spécifiques à chaque exploitation.

Pour remplacer les variétés moins demandées ou difficiles à cultiver en bio telle que Golden Delicious, RubINETTE, Idared ou Elstar, il n'existe actuellement pas de variétés pouvant être recommandées sans restriction pour l'agriculture bio. Les personnes qui souhaitent ou doivent arracher des variétés obsolètes, devraient donner leur préférence aux variétés de la liste ayant comme recommandation «maintenir la surface» ou «augmenter la surface». Mais il est aussi très important de discuter ses choix variétaux avec son acheteur principal. Il est conseillé de prévoir à l'avance la plantation à l'essai de quelques arbres des variétés entrant en question pour remplacer ses arbres (pour des conseils voir le tableau ou s'adresser au FiBL). Cela permet au producteur d'acquérir des connaissances précieuses pour son choix de variétés le moment voulu.

La liste a été adoptée après discussion par le groupe de travail «production» de la Commission technique Fruits.

Surface cultivée: → = maintenir (c.-à-d. remplacer les arbres en fin de productivité mais ne pas ou peu augmenter la surface cultivée); ↑ = augmenter; ↓ = réduire

POMMES			
Variétés (soulignées = variétés résistantes)	Quantités récoltées en bio en 2008 (en t)	Recommandation de plantation	Commentaire / explication
Alkmene	(pas de chiffres)	→	Maintenir la surface; ventes bonnes; sensible au soufre, nettement plus facile à cultiver en bio que Cox Orange.
<u>Ariwa</u>	52	→ (↓)	Maintenir, mais ne plus replanter; acidité diminue rapidement pendant le stockage; alternance; la variété Opal est en testage bio pour la remplacer.
Boskoop	72	→	Maintenir la surface; variété résistante (FAW 11907) de substitution en testage bio depuis 2006.
Braeburn	199	→	Maintenir la surface; ventes bonnes, mais sa sensibilité à la tavelure et au soufre la rende difficile en bio. La variété de substitution Ariane (liée à un club) est encore en testage bio.

POMMES			
Variétés (soulignées = variétés résistantes)	Quantités récoltées en bio en 2008 (en t)	Recommandation de plantation	Commentaire / explication
Cox Orange	0	→	Maintenir la surface; ventes bonnes; sensible au soufre, difficile en culture bio. Mieux donner la préférence à Kidd's Orange ou Alkmene (nettement plus facile à cultiver en bio).
Ecolette	22	→	Admis au team variétal. Bons résultats lors de la deuxième vente de test. Augmentation de la surface possible après discussion avec son acheteur principal et si la variété remplace d'autres variétés faisant partie du groupe gustatif «nettement acidulé». Difficile au niveau de la technique culturale (alternance, détermination du moment de récolte, brunissement de la chair et du coeur).
Elstar	1	↓	Très forte alternance, sensible à la tavelure; selon les essais du Team variétal, Ecolette pourrait être une variété de substitution intéressante.
Florina	152	→	Maintenir la surface; ventes et aptitude au stockage satisfaisantes (tolérante au feu bactérien).
Gala	617	→	Maintenir la surface, ventes bonnes; très sensible à la tavelure, alternance; pas encore de variété résistante de substitution, une sélection de l'ACW est en vue (testage bio depuis 2007, depuis 2008 admission au team variétal, premiers essais de vente en 2010 et 2011); au besoin développer la surface de Pinova (voir sous Pinova).
Pomme cloche	72	→	Maintenir la surface car il n'existe pas de variété résistante de substitution ayant une durée de stockage comparable et faisant partie du groupe gustatif «nettement acidulé».
Golden Delicious	150	↓	Continuer à réduire la surface, remplacer par Golden Orange en Valais, év. essayer Sirius (peu d'expériences en bio ; nouvel essai a été planté sur exploitations bios), ne plus remplacer par Resista .
Golden Lasa	(pas de chiffres)	↓↓	Remplacer les vergers (trop de variétés du type Golden déconcertent et rendent plus difficile la commercialisation).
Golden Orange	54	→	La quantité vendable semble être atteinte.
GoldRush	85	→	La quantité vendable semble être atteinte.
Goldstar	20	↓↓	Ne plus planter; fruits trop grands de type Golden sensibles à la maladie des taches amères.
Granny Smith	15	↓↓	Remplacer les vergers.
Gravensteiner	38	→	Maintenir la surface car il n'existe encore pas de variété de substitution adaptée à l'agriculture bio à part de Resista.
Idared	248	→	Ne plus planter; aucune variété résistante comparable au niveau stockage n'est en vue; pour les ventes d'hiver la variété Rajka est adaptée; les variétés moyennement sensibles à la tavelure Pinova , Diwa ou Mairac semblent être moins adaptées à l'agriculture bio.
Jonagold	104	→	Ne plus planter; très sensible au feu bactérien.
Kidd's Orange	(pas de chiffres)	→	Maintenir la surface; ventes bonnes; sensible au soufre, nettement plus facile à cultiver en bio que Cox Orange.
Maigold	413	→	Maintenir la surface, car importante variété de longue conservation; une sélection résistante de substitution est en testage bio (UEB 3374/2) ; jusqu'à présent résultats assez positifs.

POMMES			
Variétés (soulignées = variétés résistantes)	Quantités récoltées en bio en 2008 (en t)	Recommandation de plantation	Commentaire / explication
Mairac	18	→	Culture expérimentale possible en situations chaudes.
Otava	25	→	Maintenir la surface jusqu'à ce qu'une variété résistante de substitution soit trouvée; problèmes au niveau des taches de suie et de l'alternance; Opal est en cours de testage bio pour la remplacer.
Pink Lady	30	↓↓	Sensible aux maladies; variété liée à un club, ne correspond pas à l'esprit bio.
Pinova	73	→ (↑)	Maintenir la surface; a du potentiel commercial; très sensible à la gloeosporiose → ne cultiver que dans les endroits avec possibilités de traitement à l'eau chaude après la récolte; autrement assez adaptée à la culture biologique; peut être envisagée comme variété de substitution pour Golden, Maigold et Idared.
Rajka	18	→	Maintenir la surface; remplace bien Idared pour les ventes d'automne.
Resi	29	↑	Bonnes chances de développement au marché, car apprécié comme pomme pour les enfants ; variété ne posant normalement pas de problèmes; plutôt petits fruits bien appréciés. Bonne tolérance au feu bactérien.
Resista	6	↓↓	Ne plus planter; alternance, production difficile, qualité irrégulière.
Retina	8	→	Maintenir la surface jusqu'à ce qu'une variété précoce résistante avec une «Shelf-Life» (période de conservation d'un fruit à partir de sa sortie du frigo) plus longue soit disponible.
Rewena	12	↓	Ne plus planter, chaire souvent insuffisamment ferme, taches sur la peau, etc.
RubINETTE	5	↓	Ne plus planter; très sensible à la tavelure, peu de rendement.
Rubinola	(pas de chiffres)	→	Maintenir la surface, a un potentiel commercial, difficile au niveau de la technique culturale.
Topaz	395	→	Maintenir la surface, voir l'augmenter dans certains cas; greffe intermédiaire désamorçage (mais ne résout pas) le problème de la pourriture du collet; sensible au feu bactérien; pas une variété de longue conservation; production déjà relativement élevée, donc augmentation recommandée sous réserve; plantation de la mutante rouge Red Topaz déconseillée car négatif pour la présentation globale de Topaz et pour la variation de couleur dans l'assortiment global.

POIRES			
Variétés (soulignées = variétés résistantes)	Quantités récoltées en bio en 2008 (en t)	Recommandation de plantation	Commentaire / explication
Beurré Bosc	25	➔	Maintenir la surface uniquement, car aptitude au stockage limitée. N'est pas évidente en culture biologique. Uta comme variété avec longue durée de conservation pour la remplacer est depuis trois ans en cours de testage bio.
Conférence	12	➔	A du potentiel commercial; difficile à produire; la variété Concorde est en cours de testage bio pour la remplacer.
Guyot	1	➔	Maintenir la surface.
Harrow Sweet	1	➔	Maintenir la surface; résistante au feu bactérien.
Louise Bonne	63	➔	Maintenir la surface. Se stocke assez bien, mais sensible aux cavernes. Variétés de substitution sont en cours de testage bio.
Trévoux	1	➔	Maintenir la surface.
Williams	41	➔	Maintenir la surface.

Pépinières proposant des jeunes arbres biologiques

Pépinières	Adresse	Offre
Albisbodenhof	Pavel und Antonia Beco-Rutz, Albisbodenhof, CH-9115 Dicken Tel. 071 377 19 24; pavel.beco@bluewin.ch; www.albisboden.ch	Arbres fruitiers haute-tige, un peu de basse-tige, spécialisation dans les anciennes variétés et les variétés pour la zone préalpine des collines, baies, fruits sauvage
Biofruits	Dessimoz Stephane, Route du Rhone 12, 1963 Vetroz Tel. 027 345 39 39, Fax 027 345 39 49, Mobil 079 293 14 20; stephande.dessimoz@biofruits.ch; www.biofruits.ch	Arbres fruitiers basse-tige sur porte-greffes faibles
Glauser's Bio-Baumschule	Ruedi und Therese Glauser, Limpachmatt, 3116 Noflen BE Tel. 031 782 07 07, Fax 031 782 07 08, Mobil 079 344 81 55; fam.glauser@bluewin.ch; www.biobaumschule.ch	Arbres fruitiers basse-tige sur porte-greffes faibles, arbres fruitiers haute-tige, baies, fruits sauvages, rhubarbe; grand assortiment
Naturbaumschule	Roland Wenger, Sous-le-Mont, CH-2336 Les Bois Tel. 032 961 21 11, Mobil 079 250 41 36; wenger.natur@bluewin.ch	Arbres fruitiers haute- et basse-tige, de nombreuses anciennes variétés, anciennes plantes cultivées, baies, fruits sauvages, vigne, plantes de haies et rosiers sauvages
Baumschule Scherrer	Willi Scherrer, Holz, 9322 Egnach Tel. 071 477 20 04, Fax. 071 477 20 76, Mobil 079 437 32 91; scherrer.baumschule@bluewin.ch	Arbres fruitiers basse-tige sur porte-greffes faibles, arbres haute-tige.

Dérogations pour l'utilisation de jeunes arbres en arboriculture biologique

Base:

- Art. 2.2.1ff du CDC de Bio Suisse: Matériel de multiplication (semences, plants, matériel de multiplication végétative)
- Mémo de la CLA de septembre 2006 sur le matériel de multiplication et plants

Directives pour 2009:

Les entreprises agricoles Bio Suisse doivent pour la plantation d'arbres fruitiers utiliser du matériel de multiplication provenant de cultures conformes au Bourgeon.

L'arboriculteur doit conclure assez tôt un contrat de production avec le pépiniériste pour définir les exigences de qualité. Si le contrat ne peut pas être rempli pour quelque raison que ce soit, il sert de base pour la demande d'autorisation exceptionnelle.

Délais de commande:

Pour permettre de planifier à temps la production du matériel de multiplication, les commandes pour les jeunes arbres à planter en automne ou en hiver doivent être effectuées dans les délais suivants:

- Scions: août de l'année précédente
- Greffage à la main, arbres chipés: jusqu'en janvier de la même année

Les entreprises agricoles Bourgeon qui ont utilisé du matériel de multiplication non conforme au Bourgeon et qui ne peuvent pas prouver avoir commandé du matériel conforme à temps, seront sanctionnées selon le règlement des sanctions.

Dérogations pour l'utilisation de matériel de multiplication végétative non bio:

Des dérogations peuvent être accordées pour l'utilisation de matériel de multiplication non bio si:

- le matériel de multiplication commandé à temps (cf. § a) ci-après) n'atteignait pas les critères de qualité contractuels et a donc dû être retourné au fournisseur;
- aucun contrat de production n'a pu être conclu à temps pour de bonnes raisons (cf. § b) ci-après, p. ex.: impossible de trouver une pépinière sous contrat, pertes de production inattendues dans la pépinière);
- le prix demandé pour les plants Bourgeon est trop élevé par rapport aux prix bio habituels;
- la variété désirée n'est pas disponible sur le porte-greffe désiré;
- la variété et le porte-greffe désirés sont disponibles, mais pas le type d'arbre;
- plantation de remplacement de jeunes arbres dans un verger jusqu'à concurrence de 5 % de l'effectif.

L'autorisation exceptionnelle ne peut pas être octroyée si l'achat des plants a été planifié à trop court terme.

Pour pouvoir utiliser du matériel de départ non biologique, il faut adresser une demande écrite d'autorisation exceptionnelle.

- Les demandes d'autorisations exceptionnelles doivent être adressées par écrit au Service des semences bio du FiBL (par poste, par email ou sur www.organicxseeds.ch). Informations sur par www.semencesbio.bioactualites.ch. Pour remplir une demande en utilisant la banque de données organicxseeds.ch, vous pouvez y accéder avec votre mot de passe habituel ou s'il s'agit d'une première utilisation avec votre numéro d'exploitation (numéro de certification)

comme nom d'utilisateur et votre code postal comme mot de passe.

- Chaque demande avec 5 variétés au maximum coûte 50.- Fr.; le supplément pour réponse expresse dans les 24 heures (sauf samedis, dimanches et jours fériés) se monte à 50.- Fr.

L'arboriculteur doit pouvoir présenter l'original ou une copie de l'autorisation exceptionnelle au moment du semis ou de la plantation.

Adresse de contact:

Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), Service des semences bio, Ackerstrasse, 5070 Frick, tél. 062 865 72 08, fax. 062 865 72 73, Email: semences-bio@fibl.org, Pour informations actuelles voir : www.semencesbio.bioactualites.ch

Conditions de commercialisation:

Les produits récoltés issus de matériel de multiplication végétative non biologique doivent être commercialisés comme produits de reconversion pendant les deux premières années.

Les produits récoltés issus de matériel de multiplication végétative non biologique qui n'a été cultivé dans une ferme bio que pendant une année doivent être commercialisés comme produits de reconversion pendant la première année.

Pour le cas des nouvelles parcelles plantées de jeunes arbres conventionnels, se référer au règlement «Nouvelles parcelles».

Impressum

Réalisation technique: Comm. technique Fruits de Bio Suisse, Franco Weibel et Andi Häseli (FiBL)

Traduction: Karine Contat dos Santos, Manuel Perret

Rédaction: Gilles Weidmann (FiBL)